



Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA 641^e RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR Jeudi 5 mai 2022 à 11 h 0015 Suzor-Côté

Présences

Professeur Gilles Bronchti, président
Professeure Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail (VPRT)
Professeur Denis Leroux, vice-président aux affaires universitaires (VPAU)
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)
Professeure Nadine Talbot, secrétaire
M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Absences

Professeur Marc Beauregard, vice-président aux affaires syndicales (VPAS)
Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire.

CX641-05-05-2022-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la 640^e réunion (14 avril 2022)
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
 1. RAS d'avril 2022
6. Rapport des officières et des officiers
7. CSC – demandes de partenariats
 1. Agenda AGE UQTR
 2. Moisson Mauricie / Centre-du-Québec
8. Nouvel exécutif 2022-2023
 1. Signataires des effets bancaires
 2. Dégagements pour activité syndicale
9. Calendrier syndical 2022-2023
10. Négo 2022
11. Affaires nouvelles
12. Horaire de travail du personnel – Huis clos
13. Date de la prochaine réunion : 19 mai 2022
14. Clôture de la réunion

CX641-05-05-2022-01 Ouverture de la réunion

Le président souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif en cette première réunion de 2022-2023. Le président rappelle à ses collègues que les officières et les officiers doivent se retirer de la réunion si un sujet traité les place en situation d'apparence de conflit d'intérêts. Le président demande aussi aux officières et aux officiers de se retirer des comités d'évaluations de leur département durant leur mandat au syndicat afin de préserver la neutralité du Syndicat.

CX641-05-05-2022-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président présente l'ordre du jour de cette réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CX641-05-05-2022-03 Lecture et adoption du procès-verbal de la 640^e réunion

CX640 – 14 avril 2022

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 640^e réunion du comité exécutif tenue le 14 avril 2022.

CX641-05-05-2022-04 Affaires découlant

Le président parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

La VPRT a fait parvenir, d'abord aux délégué.e.s, puis à l'ensemble des professeur.es, l'information confirmant que la PSG est de 2 %, et que ce taux sera ajusté rétroactivement pour les années 2020, 2021 et 2022. L'augmentation salariale avait été calculée sur un taux de 1,75 % pour chacune de ces trois années. La VPRT fera un suivi afin de confirmer que les augmentations soient cumulatives.

CX641-05-05-2022-05 Correspondance et information

1. RAS d'avril 2022

Le président informe que les retenues à la source du mois d'avril 2022 ont été payées :

- ARC : 3 279,44 \$
- MRQ : 7 138,98 \$

CX641-05-05-2022-06 Rapport des officières et des officiers

Président

- Le président indique accompagner une professeure dans le processus d'enquête, visant un total de trois professeur.e.s, à la suite de multiples plaintes déposées pour harcèlement et discrimination de la part d'une étudiante.
- En l'absence du trésorier, le président présente l'état des résultats 2022-2023 au 30 avril 2022. Le document a été acheminé aux membres du comité exécutif avant la rencontre.

VPRT

- La VPRT revient sur le dossier du professeur suspendu pour fin d'enquête. Elle indique que le professeur a été convoqué à une réunion extraordinaire du conseil d'administration de l'UQTR. Cette réunion devait se tenir le

2 mai, mais à la demande de l'avocate du professeur, le secrétariat général de l'UQTR a accepté de reporter cette réunion.

- La VPRT indique qu'une professeure a déposé une plainte pour harcèlement contre un professeur auprès du Service des ressources humaines et du DGAAP. Une demande de médiation a été refusée par le professeur visé par la plainte.
- La VPRT mentionne qu'une séance d'arbitrage aura lieu le 10 mai dans le dossier de la professeure contestant le calcul de sa tâche au retour d'un long congé.
- La VPRT informe ses collègues qu'un professeur, membre d'un comité de sélection, a pris l'initiative de contacter l'employeur actuel d'un candidat au poste de professeur, sans avoir préalablement reçu le consentement du candidat. Ce dernier a déposé une plainte au Service des ressources humaines. Le professeur risque une poursuite au civil pour préjudice envers le candidat.
- La VPRT a participé à la réunion du conseil fédéral de la FQPPU, en compagnie de la VPSC, les 21 et 22 avril. Il a principalement été question du projet de loi 32 sur la liberté académique dans le milieu universitaire. Le président de la FQPPU invite chaque syndicat membre à lui acheminer des exemples de liberté mise à mal.
- La VPRT a interpellé vice-recteur à l'administration et aux finances et le directeur du STI pour leur signifier que la convention collective n'est pas respectée. Selon l'article 10.11, les formulaires de tâches doivent toujours être disponibles pour consultation à l'ensemble des professeurs du département en tout temps. Elle souligne que ce n'est pas le cas actuellement. Le STI tarde à mettre en œuvre ce qui a été convenu entre les deux parties. La VPRT explique que c'est la 1^{re} fois que le Syndicat s'adresse au STI à ce sujet. Auparavant, le sujet était amené au comité des relations de travail, mais l'Université n'aurait pas agi.

VPAU

- Le VPAU a animé la rencontre préparatoire à la réunion du conseil d'administration de l'UQTR le 25 avril. Le projet de loi 32 sur la liberté académique dans le milieu universitaire et les prévisions budgétaires 2022-2023 de l'UQTR ont occupé l'essentiel du temps alloué.
- Le VPAU a participé à la réunion du Forum des partenaires le 4 mai. Il indique que le Syndicat des chargé.e.s de cours avait annoncé ne pas vouloir participer à la réunion en lien avec le non-respect de l'entente de principe survenu avec l'administration. En guise de solidarité, les syndicats des employé.e.s de soutien et des étudiant-travailleurs se sont aussi abstenus de participer à la rencontre.

VPSC

- La VPSC indique avoir tenu une réunion du comité des services à la collectivité le 26 avril. Elle indique que les membres du comité ont décidé de ne pas organiser d'activité pour souligner le 4^e anniversaire du lock-out le 2 mai.
- La VPSC tire un bilan positif de la conférence de la professeure Marie-Ève Carignan, de l'Université de Sherbrooke, organisée le 27 avril en mode comodal. La professeure Carignan a accepté d'offrir une formation, plus

approfondie sur les relations médiatiques aux professeur.e.s de l'UQTR l'an prochain.

- La VPSC a été relancée par la conseillère aux ressources humaines – Formation et développement organisationnel, Mme Nathalie Cardinal, pour une organisation conjointe d'une conférence le 25 octobre 2022 sur le thème de la vulgarisation scientifique.
- La VPSC annonce que le diaporama de photographies relatant les 50 ans du Syndicat est en montage, et que les deux dernières capsules vidéos sont aussi en montages. Concernant les deux derniers bulletins historiques, ils devraient pouvoir être diffusés avant la période estivale puisque les textes sont actuellement en révision.
- La VPSC mentionne que les invitations à participer au dîner du 50^e du Syndicat ont été lancées. L'objectif est une participation de 100 professeur.e.s, professeur.e.s retraité.e.s, employé.e.s du Syndicat actuels et retraités et procureurs.
- La VPSC termine en annonçant que le souper réunissant les ancien.ne.s membres du comité exécutif n'aura pas lieu, étant donné les risques associées à la Covid encore présents.

Secrétaire

- La secrétaire indique qu'elle rencontrera la secrétaire sortante le 6 mai pour assurer une transition dans les différents dossiers en cours.
- La secrétaire indique que le comité central sur les communications a perdu deux membres. Leur charge de travail ne leur permet plus de s'investir efficacement dans le comité. La secrétaire fera un appel aux délégué.e.s, puis l'ensemble des professeur.e.s.
- La secrétaire indique qu'elle est à réfléchir sur les outils de communication, notamment les réseaux sociaux, que le Syndicat pourrait se doter. Elle propose de produire un sondage et une analyse des besoins du Syndicat et des professeur.e.s.
- La secrétaire souhaite mettre en place un comité de mobilisation en vue de la prochaine période de négociation de la convention collective.

Trésorier

- En l'absence du trésorier, le conseiller aux affaires universitaires présente le relevé des décaissements (VP318 à VP324) par dépôts directs effectués entre le 1^{er} et le 30 avril 2022. Après lecture, les membres du comité exécutif constatent que le tout est conforme.

CX641-05-05-2022-07 CSC – Demandes de partenariats

1. Agenda AGE UQTR

Le CAU présente une demande de l'AGE UQTR pour l'achat d'un espace publicitaire dans son agenda 2022-2023. Il explique que le comité des services à la collectivité, responsable des partenariats et des dons, n'est pas habilité pour procéder aux achats de publicités, en respect de la règle 5 sur l'attribution des dons.

Après discussion, les membres du comité exécutif autorisent l'achat d'un espace publicitaire d'un quart de page dans l'agenda 2022-2023 de l'AGE UQTR pour un montant de 350 \$ avant les taxes.

2. Moisson Mauricie / Centre-du-Québec

Le CAU dépose une recommandation du comité des services à la collectivité (CSC) découlant d'une demande de partenariat financier de la banque alimentaire régionale. Le CSC a accepté de verser 350 \$ et il recommande au comité exécutif de combler la différence, soit 430 \$, pour l'achat du « Partenariat Bronze + 8 billets » pour le brunch-bénéfice de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec.

Après discussion, les membres du comité exécutif acceptent de combler la différence de 430 \$ pour l'achat du « Partenariat Bronze + 8 billets » pour le brunch-bénéfice de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec organisé le 29 mai. Les membres du comité exécutif rendront les billets à l'équipe de Moisson pour qu'elle les remette à des bénévoles ou à des utilisateurs et utilisatrices de l'aide alimentaire.

CX641-05-05-2022-08 **Nouvel exécutif 2022-2023**

1. Signataires des effets bancaires

Le CAU indique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de nouveaux signataires pour les effets bancaires reliés à la trésorerie du Syndicat.

CONSIDÉRANT les élections au comité exécutif pour l'année 2022-2023 ;
CONSIDÉRANT les Statuts du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les noms des membres du comité exécutif autorisés à signer les effets bancaires ;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de désigner les officiers suivants à titre de signataire, à compter du 1^{er} mai 2022, des documents reliés à la trésorerie du Syndicat :

- Gilles Bronchti, président ;
- Pier-Luc Lajoie, trésorier ;
- Nadine Talbot, secrétaire.

Et de retirer l'autorisation de signataire à :

- Lyne Cloutier, secrétaire sortante.

2. Dégagements pour activité syndicale

Le CAU présente l'article 3.15 de la Convention collective 2018-2022. Le Syndicat dispose de 11 dégagements à répartir pour l'année 2022-2023 (art. 3.15 a) en plus de deux dégagements en raison de la période de renouvellement de la convention collective (art. 3.15 b). Le CAU indique que le Syndicat dispose d'une réserve de dégagement non utilisé de 1,25. Le total des dégagements à répartir pour 2022-2023 est de 14,25.

Après discussion, les membres du comité exécutif conviennent de répartir les dégagements pour activité syndicale 2022-2023 de la façon suivante :

Gilles Bronchti	Département d'anatomie	3
Sonia El Euch	Département des sciences de l'éducation	3
Marc Beauregard	Département de chimie, biochimie et physique	2
Denis Leroux	Département de sciences de l'environnement	2
Marianne Paul	Département d'orthophonie	1

Pier-Luc Lajoie	Département des sciences comptables	1,5
Nadine Talbot	Département des sciences de l'éducation	1
Total		13,5

Le CAU explique que le résiduel de 0,75 dégagement pourra être utilisé à la discrétion du comité exécutif en courant d'année ou être reporté à l'année suivante.

CX641-05-05-2022-09 Calendrier syndical 2022-2023

Le président demande au CAU de présenter le calendrier des rencontres des différentes instances et comités du Syndicat.

Le CAU rappelle que le mandat des délégué.e.s débute le 1^{er} juin.

CX641-05-05-2022-10 Négo 2022

Les membres du comité exécutif échangent sur les sondages et le calendrier de travail.

La VPRT indique que le sondage sur les conditions de travail sera envoyé aux professeur.e.s dans la semaine du 9 mai.

La VPRT quitte la réunion.

CX641-05-05-2022-11 Affaires nouvelles

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CX641-05-05-2022-12 Horaire de travail du personnel – Huis clos

Le président demande au CAU de présenter le point.

Le CAU explique que la convention collective du Syndicat du personnel professionnel de l'UQTR sert de cadre de référence pour établir les conditions de travail du personnel du SPPUQTR.

Le CAU rappelle que le comité exécutif avait autorisé en 2021 la réduction de la semaine de travail à 32 h sans réduction de traitement (*cf. PVCX622-06-05-2021-13*) avant et au retour de la période estivale.

Le comité exécutif est saisi de la demande d'autoriser la réduction de la semaine de travail à 32h, sans réduction de traitement, du 9 mai 2022 jusqu'à la fermeture des bureaux pour la période estivale (six semaines), puis pour les semaines du 15 août et du 22 août 2022, pour un total de huit semaines.

Le président invite le conseiller aux affaires universitaires et la conseillère aux relations de travail à se retirer de la réunion.

Le président déclare le huis clos à 16 h 50.

CX641-05-05-2022-12 R259

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de réduire la semaine régulière de travail de trois heures (32h travaillé), sans réduction de traitement (35h rémunéré), à compter de la semaine du 9 mai 2022 jusqu'à la fermeture des bureaux pour la période estivale (six semaines), puis pour

les semaines du 15 août et du 22 août 2022 (deux semaines), pour un total de huit semaines.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CX641-05-05-2022-13 Date de la prochaine réunion

Le président rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 19 mai 2022 à 11h.

CX641-05-05-2022-14 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 55.

Gilles Bronchi
Président

François Landry
Secrétaire de la rencontre